

de ces pays et à les aider à édifier des sociétés fondées sur la justice économique et sociale pour tous. Ainsi, pourront-ils récuser les théories racistes des régimes minoritaires, selon lesquelles les fondements de la justice et de la civilisation seraient sapés si la majorité africaine qu'ils tiennent sous leur férule avait voix au chapitre au même titre que la minorité.

Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, le Canada a également choisi d'imposer, en 1963, un embargo sur la vente de matériel militaire au gouvernement sud-africain et d'y inclure, en 1970, l'exportation de pièces de rechange pour ce matériel.

De plus, le Canada refuse de participer à des manifestations sportives où l'Afrique du Sud est présente. Il refuse de donner tout appui moral ou financier à des équipes ou à des citoyens canadiens qui veulent participer à des compétitions en Afrique du Sud ou à tout événement sportif au Canada auquel ont invitées des équipes sud-africaines. Nous appuyons le boycott parce que, en Afrique du Sud, la loi sanctionne une organisation du sport sur une base raciale, contrairement à l'esprit olympique. C'est là également une façon d'amener les Blancs d'Afrique du Sud à prendre conscience de l'opprobre dont l'apartheid est l'objet sur le plan international. Le gouvernement sud-africain cherche à contrer ces pressions en opérant une réforme superficielle, dans l'espoir que les organisations sportives croiront à des changements fondamentaux. Un exemple de cette tactique a été les Olympiades pour handicapés physiques qui ont eu lieu à Toronto l'été dernier. Les autorités sud-africaines avaient autorisé l'établissement d'une équipe formée de noirs et de blancs dans l'espoir qu'une telle participation serait acceptée par le Canada et la communauté internationale. Mon gouvernement était toutefois conscient que cette exception à une règle générale n'était qu'un stratagème de la part d'un gouvernement qui n'entendait apporter que des changements superficiels et limités à sa politique. Ce fait isolé ne laissait présager en rien une transformation en profondeur. Le gouvernement du Canada souligna donc aux organisateurs canadiens et africains l'importance du boycott et leur fit valoir que le but de celui-ci n'était pas d'amener l'Afrique du Sud à envoyer périodiquement des équipes intégrées aux compétitions internationales, mais bien de lui faire opérer la réforme fondamentale que le Canada et la communauté internationale estiment indispensable. Malheureusement, les organisateurs n'ont pas souscrit à cette position et ont permis la participation de l'équipe sud-africaine. C'est alors que mon gouvernement a dû, à regret, retirer son appui et a choisi de verser les fonds prévus pour cette manifestation sportive aux programmes sportifs destinés aux handicapés physiques du Canada. Il y a lieu de noter que de nombreuses délégations devant participer à ces jeux se sont vues dans l'obligation de se retirer lorsque la participation de l'équipe sud-africaine fut acquise.

Depuis lors, le gouvernement sud-africain a fait de nouvelles concessions dans ce secteur. Toutefois, comme celles du passé, leur superficialité ne saurait répondre au problème. Quiconque entretient des doutes à ce sujet n'a qu'à se reporter à l'arrestation de huit blancs qui ont osé défier la politique ségrégationniste de leur gouvernement en formant une même équipe avec des noirs.

A la trentième session de l'Assemblée générale, le gouvernement du Canada a coparrainé la résolution prônant le boycottage de l'Afrique du Sud dans les manifestations sportives. Il espère pouvoir continuer d'appuyer les initiatives des Nations Unies à cet égard. Il a été suggéré que le Comité spécial contre l'apartheid étudie la possibilité d'établir une convention qui interdise les relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine sportif. Nous recommandons que tout groupe de travail constitué par ce Comité explore toutes les possibilités, y compris la rédaction d'une déclaration destinée à rallier l'appui du plus grand nombre, ce qui permettrait d'éviter les retards, les complexités et les contraintes liées à la mise au point d'un instrument juridique international.

Dans cette même optique, le gouvernement du Canada a fait connaître son opposition à la politique de bantoustanisation du gouvernement d'Afrique du Sud. Nous ne pouvons cautionner un régime qui attribue à 80 p. 100 de la population, seulement 13 p. 100 du territoire et qui qualifie un tel procédé d'"autodétermination". Nous ne pouvons pas, pour cette même raison, reconnaître l'indépendance du Transkei: ce serait légitimer la politique pernicieuse de l'apartheid et du développement séparé. Nous partons du principe que tous les Sud-Africains ont droit de participer à part égal au développement politique, social et économique de leur pays.

Le Canada a constaté que les chefs de presque tous les autres bantoustans ont également rejeté l'indépendance du Transkei. Nous accueillons ce geste comme nous accueillons le rejet de l'apartheid en général. Face à une opposition aussi totale, nous croyons que le gouvernement sud-africain n'aura d'autre choix que d'admettre la faillite de sa politique du développement séparé.

Le gouvernement du Canada a invité la minorité blanche et son gouvernement à accepter le caractère inéluctable d'une transformation fondamentale de leur société et à reconnaître qu'il reste très peu de temps pour que celle-ci s'accomplisse de façon pacifique. Les événements cette année montrent clairement que l'échéance approche à grands pas. Nous croyons qu'il nous faut intensifier et associer nos efforts, tant individuels que collectifs; nous